



COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2021

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 Mai

L'an deux mil vingt et un,

Le 7 Juin 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence M. DELAIRE François, le Maire

PRÉSENTS : AIRVAULT Jean-Luc, DELAIRE François, GIRARD Philippe, RAFFIER Marc,
SALMON Jean-Guy, TALON Corinne, BROUSSARD Elisabeth, SICOT Yaël, GUIGNARD
Laurent, MILLET Céline, RAYNAUD A

REPRÉSENTÉS : DOUTEAU Ph, LAFFOND S

EXCUSÉS : MERCIER S

SECRÉTAIRE : AIRVAULT JL

Objet : Validation du PV du 23 Mars 2021

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 23 Mars 2021 à l'unanimité.

Objet : Bureaux des élections

ELECTIONS REGIONALES 20 juin 2021

Président : DELAIRE François

Assesseurs : TALON Corinne

DOUTEAU Philippe

GIRARD Philippe

RAYNAUD Audrey

Secrétaire : MERCIER Sébastien

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 20 juin 2021

Président : DELAIRE François

Assesseurs : BROUSSARD Elisabeth

AIRVAULT Jean-Luc

RAFFIER Marc

Secrétaire : MERCIER Sébastien

Bureaux des élections

ELECTIONS REGIONALES 27 juin 2021

Président : DELAIRE François

Assesseurs : AIRVAULT Jean-Luc
GUIGNARD Laurent
GIRARD Philippe
SICOT Yaël

Secrétaire : MERCIER Sébastien

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 27 juin 2021

Président : DELAIRE François

Assesseurs : MILLET Céline
LAFFOND Stéphanie
SALMON Jean-Guy

Secrétaire : MERCIER Sébastien

Objet : Formation des élus : rectification de la délibération

M. le Maire expose que lors de la réunion du 23 mars le conseil a délibéré sur la formation des élus. La préfecture nous demande de préciser les crédits affectés à la formation des élus (au moins 2% du montant total des indemnités de fonction)

Le montant des indemnités élus au budget 2021 s'élève à 28 600€.

Après délibération le conseil décide d'appliquer 2% au montant des indemnités et d'affecter 572€ à l'article 6535 (formation).

Objet : Décisions modificatives

-Formation élus

M. le Maire expose que pour financer la formation des élus il y a lieu de procéder à un virement de crédits :

Crédits à ouvrir : chapitre 65 / Article 6535 : Frais de formation : **+ 572€**

Crédits à réduire : chapitre 022 / Article 022 : Dépenses imprévues : **- 572€**

-Frais d'études

M. le Maire informe que les frais d'études - architecte, bureau d'études...- financés depuis 2019 pour la restauration des peintures de l'église vont donner lieu à la réalisation des travaux de la tranche ferme début juin 2021, il y a lieu de les intégrer au compte de travaux en réalisant la décision modificative suivante :

En 2019 : 16 581.60€	}	41 489.15€
En 2020 : 9 782.13€		
En 2021 : 15 125.42€		

Chapitre 041 / Article 2031 : Frais d'études : **+ 41 489.15€**

Chapitre 040 / Article 2313 : Construction : **+ 41 489.15€**

Le conseil est favorable.

D'autre part pour pouvoir payer les frais d'études restants au compte 2313 il faut prendre la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir : chapitre 23 / Article 2313 : Constructions : + **36 337.40€**
Crédits à réduire : chapitre 20 / Article 2031 : Frais d'études : - **36 337.40€**

Le conseil est favorable.

Objet : Indemnité Eglise année 2021

M. le Maire rappelle qu'en 2020 c'est Marie-Andrée LAMY qui a ouvert et fermé l'Eglise jusqu'à la fin Septembre et que l'indemnité Eglise s'élevait à 360€.

M. le Maire propose au conseil de maintenir cette indemnité à 360€ pour l'année 2021.

Après délibération, le conseil est favorable pour maintenir l'indemnité église à 360€ pour l'année 2021.

Objet : Vote des subventions 2021

M. le Maire informe que l'APE (Association des Parents d'élèves) a sollicité une subvention auprès de la commune de Melleran pour des achats pédagogiques pour les écoles. Après étude de la demande le conseil est favorable et vote une subvention de 800€.

Il est précisé que le conseil étudiera ponctuellement les demandes de subventions faites par les associations. Les demandes devront porter sur un projet précis et justifié.

D'autre part le conseil est favorable pour reconduire le pass'loisirs pour les jeunes de 3 ans à 18 ans pour les activités de loisirs ou sportives.

**Objet : Demandes de subventions : Actualisation du plan de financement
-Eglise : Tranche conditionnelle (Menuiseries et Peintures) :
DRAC – Région – Département**

Pour la tranche conditionnelle, le conseil conserve l'étude de l'architecte pour les demandes de subvention.

M. le Maire informe que la commission d'appel d'offres a statué pour la tranche ferme et présente les entreprises retenues.

Lot 1 : Maçonnerie – pierres de taille – Entreprise SOPOREN « Les compagnons de Saint-Jacques »

Montants appel d'offres : 105 976.10€ TTC

Plus-value sur les lauzes : 16 102.80€ TTC

Lot 2 : Charpente bois – couverture – M. THIBAUT Joël

Montants appel d'offres : 20 746.31€ TTC

Lot 5 : Electricité – paratonnerre – « DELESTRE INDUSTRIE »

Montants appel d'offres : 15 268.98€ TTC

Le conseil valide le résultat de l'appel d'offres et le choix des entreprises retenues.

Objet : Vente du C15

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition pour l'acquisition du C15. A hauteur de 500€ TTC et de la part de M. BINEAU Philippe.

Le conseil est favorable pour céder le C15 à M. BINEAU pour 500€ TTC.

Objet : Aire de jeux

M. le Maire informe qu'après consultation de plusieurs fournisseurs de jeux extérieurs, il propose de retenir le devis de RIC COLLECTIVITES de Sauzé-Vaussais s'élevant à 13 945.20€ TTC pour la fourniture et la pose d'une structure de jeux pour les enfants pour implantation sur la place de Melleran (ancienne mare).

Le conseil valide ce devis.

M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de de CAP RELANCE 2021 à hauteur de 7 645€.

Le conseil est favorable et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Lignes Directrices de Gestion (LDG)

M. le Maire informe que suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019 et suite à la suppression des compétences des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021, c'est aux communes de gérer les ressources humaines, et de fixer les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels : Ce sont les **Lignes Directrices de Gestion (LDG)**.

Le Maire informe le conseil que le projet de Lignes Directrices de Gestion a été soumis au centre de gestion et que suite à son avis du 23 février 2021 un arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion a été rédigé avec date d'effet au 1^{er} Mai 2021 et pour une durée de 6 ans révisable à tout moment.

Le conseil prend acte.

Objet : Cimetière

Le Maire propose de revoir le règlement et le futur aménagement pour les cavurnes en constituant un groupe de travail.

Le conseil est favorable

Questions diverses.

Démission :

M. le Maire informe qu'il a reçu la lettre de démission de M. VIDAULT Wilfried de son poste de conseiller municipal en date du 31 Mai 2021. La démission a pris effet à compter de sa réception. Le conseil municipal le remercie chaleureusement de son engagement et pour ses mots de soutien, nous lui souhaitons le meilleur.

Communauté de communes Mellois en Poitou :

Un questionnaire sur les rythmes scolaires va être distribué pour statuer sur la semaine à 4 jours ou 4 jours et demi.

14 juillet :

La société de Chasse organise une randonnée pédestre et VTT le 14 Juillet au matin avec un repas paëlla pour clôturer la manifestation le midi. Le Chat qui pêche sera ouvert pour permettre tout au long de la journée aux randonneurs et habitants de se désaltérer.

Des tables et bancs seront mis à disposition des habitants pour le repas du midi soit pique-nique ou réservation paëlla, l'apéritif traditionnel sera offert par la commune. L'après-midi il y aura des jeux pour les enfants, concours de boules. Le repas du soir sera à la convenance de chacun sortie de panier avant le feu d'artifice le soir.

Le Maire,